

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

BANQUE CIC NORD OUEST CIC ELBEUF 8 RUE DES MARTYRS 76500 ELBEUF

déclare et atteste avoir reçu la somme de 500 €.

M. BENHAMOUCHE ABDELKRIM M. RAMTANI SOUFIANE, gérants de la société A.S.ATELIER PIZZ , S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 50 RUE DU NEUBOURG 76500 ELBEUF, déclarent sous leur seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	M. BENHAMOUCHE ABDELKRIM 7 RUE ALAIN FOURNIER 76320 CAUDEBEC LES ELBEUF
Nombre de parts	50
Montant versé	250 €
2e associé	M. RAMTANI SOUFIANE 84 RUE LOUIS BLANC 76320 CAUDEBEC LES ELBEUF
Nombre de parts	50
Montant versé	250 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

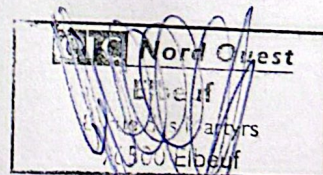
La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 28 mars 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

lu et approuvé 

JST06



lu et approuvé 

